

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Madame LYON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Mesdames GONNET et RENON, Monsieur DAUMAS.

Convocation et affichage : 18/03/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

OBJET : REALISATION D'UN PRET LONG TERME ET D'UN PRET RELAIS SUR SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REALISATION AIRE MULTISPORTS – BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux de réalisation d'une aire multisports, il est opportun de recourir à un prêt long terme d'un montant total de 27 000 euros et un prêt relais de 81 000 euros pour financer cet investissement sur 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE d'autoriser Monsieur Pierre-Yves VADOT, Maire de Valbelle, à signer les contrats de prêts avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

- Durée Totale : 12 ans
- Mode d'amortissement : Echéances constantes trimestrielles avec différé d'amortissement jusqu'en 2028
- Taux Fixe : **3.59%**
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Principales caractéristiques du prêt relais

- Montant du contrat de prêt : 81 000 EUR (Quatre-vingt-un mille Euros)
- Durée Totale : 3 ans
- Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
- Taux Fixe : **2.99%**
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité remboursement anticipé : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

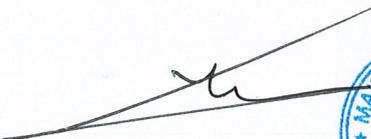
Monsieur Pierre-Yves VADOT, Maire de Valbelle, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 1^{er} avril 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS

